



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

ARRETE N° 10/2026

**portant interdiction de circuler :
Traversée de Haute-Sierck**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société STRADEST Pôle Industriel 6 Rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT ;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de rénovation de la D63 jusqu'à la D855 et du pont situé sur la RD63 la voie sera coupée 01 juin au 30 juillet 2026 à partir de 8h00 jusqu'à la fin des travaux**, ceci pour assurer et préserver la sécurité des riverains et des intervenants comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - La traversée de Haute-Sierck sera coupée et la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite. La déviation mise en place par la « Rue des Roses » sera limitée à 3,5 Tonnes sauf pour les transports en commun et les riverains. Et ce à partir du 01/06 jusqu'au 30/07/2026 en fonction de l'avancement des travaux

Article 2 - Il appartiendra à la société **STRADEST 57280 HAUCONCOURT** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et sur le site.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- STRADEST Pôle Industriel 6 Rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 27/04/2026

Le Maire Guy HOCHARD

